



RÉPONSE À LA PÉTITION

Préparer en anglais et en français en indiquant 'Texte original' ou 'Traduction'

N^o DE LA PÉTITION : **421-01691**

DE : **M. BEZAN (SELKIRK-INTERLAKE-EASTMAN)**

DATE : **LE 28 SEPTEMBRE 2017**

INSCRIRE LE NOM DU SIGNATAIRE : **L'HONORABLE JODY WILSON-RAYBOULD**

Réponse de la ministre de la Justice et procureur général du Canada

SIGNATURE

Ministre ou secrétaire parlementaire

OBJET

La Charte canadienne des droits et libertés

TRADUCTION

RÉPONSE

La *Charte canadienne des droits et libertés* garantit des droits et libertés fondamentaux essentiels au maintien d'une société libre et démocratique. Ces droits et libertés sont généralement rédigés en termes très généraux. Ils comprennent le droit à la liberté de conscience et de religion ainsi que les droits à l'égalité.

Dans son application, la *Charte* veille à ce que l'État et ses institutions préservent un espace public neutre sur le plan religieux, libre de contraintes, de pressions et de jugements de la part des pouvoirs publics en matière de spiritualité. Le gouvernement ne peut instrumentaliser ses pouvoirs afin d'imposer une croyance religieuse ou de rendre obligatoire l'observance d'une pratique religieuse. Une disposition législative ou réglementaire sera inopérante lorsque son objet est religieux : l'objectif législatif ne peut viser à imposer ou à favoriser, ou encore, à exprimer ou à professer une croyance à l'exclusion des autres. De plus, la *Charte* ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, qu'elle soit fondée sur la religion ou d'autres motifs. Ainsi, les droits et libertés conférés par la *Charte* préservent une société laïque, multiculturelle et démocratique qui tient au plus haut point à protéger la dignité, la diversité, l'égalité et les droits de la personne.